



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **GAIA SOL +***

de la société MEDINBIO sprl

enregistrée sous le n° 2025-0996

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **TRIBACIL**.*



Informations générales

Noms du produit	GAIA SOL + TRIBACIL
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	MEDINBIO sprl 1 Avenue Sabin 1300 WAVRE Belgique
Classe - Type	Matière fertilisante - Préparation bactérienne et fongique Poudre mouillable à base de <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> souche MBLI0019 et <i>Trichoderma harzanium</i> souche MBT1000 ». « Additif agronomique autorisé pour un usage en mélange avec des engrains organiques et organo-minéraux solides et liquides, conformes aux normes NF U42-001, NF U 42-002-1, NF U 42-002-2 et NF U 42-004 ou au règlement (CE) n° 2003/2003* ou au règlement (UE) 2019/1009 » - « Poudre mouillable à base de <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> souche MBLI0019 et <i>Trichoderma harzanium</i> souche MBT1000 ».
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	872-2020.01
Numéro d'AMM	1210092

* Pour les produits mis sur le marché avant le 16 juillet 2022

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 28/04/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bertrand BITAUD

33BC435FF8C6444...